



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1220

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8° édition du Festival Lumière du 8 au 16 octobre 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Devinaz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1220**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8° édition du Festival Lumière du 8 au 16 octobre 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe, elle a pour objet social à la fois la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations, au premier rang desquelles le Festival Lumière.

La Métropole de Lyon souhaite soutenir financièrement l'Institut Lumière pour l'organisation de l'édition 2016 du Festival Lumière.

a) - Objectifs

Au vu de l'intérêt général que représente l'organisation d'un évènement culturel de notoriété internationale tel que le Festival Lumière, la Métropole entend soutenir son organisation.

Avec l'organisation du Festival Lumière, l'Institut Lumière concourt à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole dans le cadre de sa politique culturelle :

- offrir des manifestations de haute qualité artistique partagées par le plus grand nombre d'habitants,
- favoriser la mise en œuvre de pratiques culturelles collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble,
- développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les Communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance à la Métropole de Lyon et, à terme, au Pôle métropolitain,
- favoriser le rayonnement national et international de la Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

Comme pour l'édition 2015, la Métropole de Lyon reconduit les objectifs complémentaires suivants :

- développer le marché du film classique initié en 2013, avec un déploiement des propositions (conférences, rencontres, etc.), des professionnels représentés (exploitants, sociétés étrangères, etc.), des parcours adaptés aux diversités des attentes afin de répondre à la spécificité des acteurs de l'économie du film classique en lien, si possible, avec la filière économique constituée sur l'agglomération autour de l'image et du cinéma (Imagine, Pixel, etc.),
- développer la dimension sociale et populaire du Festival : intégration de personnes plus éloignées de l'offre culturelle du Festival dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle (via la structure des bénévoles), développement de partenariats ciblés avec des associations,

- renforcer les actions culturelles dans l'agglomération : expositions, tournées pédagogiques, rencontres afin d'irriguer plus fortement le territoire.

b) - Bilan des actions réalisées au titre de la précédente édition en 2015

Par délibération n° 2015-0443 du 6 juillet 2015, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 1 178 000 € à l'Institut Lumière pour l'organisation de la 7^e édition du Festival Lumière, qui s'est déroulée du 12 au 18 octobre 2015.

Le bilan de l'édition 2015 est le suivant :

- 371 séances en salles (328 en 2014) ont permis de diffuser plus d'une centaine de films ; 331 séances ont eu lieu à Lyon (295 en 2014) et 40 hors de Lyon (33 en 2014). Ce sont, en outre, 358 séances qui ont été présentées par une personnalité du cinéma (293 en 2014). Le nombre de séances spéciales se déroulant à la Halle Tony Garnier, à l'Amphithéâtre et à l'Auditorium de Lyon a été de 8 contre 7 pour l'édition précédente. Ce sont 147 films qui ont été présentés au public au cours de cette édition,
- une augmentation globale d'environ 7 % de la fréquentation du Festival (151 325 participants contre 141 156 en 2014), y compris dans les Communes de la Métropole,
- d'un point de vue médiatique, environ 1 000 articles ou sujets télévisés sur le Festival ont été réalisés pour cette édition, participant à l'identifier au niveau national et international auprès du public et des professionnels sur le plan du cinéma classique et de sa valorisation,
- un fort développement du marché du film classique, avec une augmentation de 31 % des participants venant de France et de l'international. Le retour des professionnels est positif,
- programmation : le nombre de master class a également été accru, en particulier les master class professionnelles. L'édition 2015 a également vu l'ouverture d'une nouvelle soirée "conversation avec" (dédiée à madame Sophia Loren), valorisant les grandes personnalités du cinéma à travers des rencontres avec le public mais visant aussi à élargir et développer l'offre de grandes séances pour répondre aux attentes d'un public très nombreux,
- dimension éducative et sociale : le Festival touche de plus en plus de groupes scolaires issus de l'ensemble de la Métropole, notamment lycéens. Les classes ont été rencontrées en amont par l'Institut, pour les préparer à assister à une séance. A travers la semaine de l'intégration qui se déroule en même temps que le Festival, l'intégration sociale et professionnelle a concerné 40 personnes en 2015, intégrées à l'organisation du Festival, sous forme de stage au sein des équipes de bénévoles.

Un public en croissance d'environ 7 %

- le nombre total d'entrées pour les séances de cinéma est en hausse avec 100 572 entrées en 2015 contre 94 646 en 2014,
- dans les salles, 84 669 billets ont été émis (79 412 en 2014). Ce chiffre regroupe les billets pour les séances spéciales, au nombre de 29 396 en 2015 (27 267 en 2014) et les billets émis dans les salles de cinéma, soit 55 273 (52 145 en 2014), dont 3 804 entrées dans des salles hors Lyon (3 721 en 2014),
- au regard de ces entrées, les recettes de billetterie ont été portées à 500 253 € HT contre 471 866 € HT en 2014. Sur ce montant, 102 809 € HT ont été reversés aux salles (84 414 € HT en 2014),
- dans les lieux d'exposition, aussi bien à Lyon que dans d'autres sites de la Métropole, la fréquentation est stable avec 8 000 visiteurs enregistrés (même chiffre en 2014 et 2013),
- 7 000 personnes ont participé aux différentes activités proposées : projections dans des camions, master class, hommages, signatures, 6 000 personnes y avaient participé en 2014,
- la fréquentation du Village de jour est en hausse avec 24 000 visiteurs contre 22 000 en 2014,
- la Plateforme de nuit a accueilli 9 000 (8 000 visiteurs en 2014),
- les séances pédagogiques, les ateliers et les séances scolaires ont eu lieu en nombre croissant par rapport à l'édition précédente (6 637 contre 6 394 en 2014), favorisant l'élargissement et la diversité des publics ; le nombre d'établissements scolaires concernés a, lui aussi, augmenté passant de 228 en 2014 à 237 en 2015,
- le nombre de bénévoles impliqués a toutefois été contenu avec 420 personnes en 2015 contre 450 l'édition précédente,
- 120 invités ont présenté 358 séances (contre 116 invités pour 293 séances en 2014).

Une implication sur le territoire de la Métropole de Lyon

Les séances de projection ont été organisées dans 14 salles de Lyon (13 en 2014) et 22 salles hors Lyon.

Le nombre de séances hors Lyon est en nette augmentation (de 33 en 2014 à 40 en 2015), soulignant l'intérêt des Communes et de leurs habitants. 4 expositions, 12 rencontres, conférences et ateliers pédagogiques ont également eu lieu dans les Communes de la Métropole.

21 Communes ont accueilli des séances de cinéma : Bron, Caluire et Cuire, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Écully, Francheville, Meyzieu, Mions, Neuville sur Saône, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne. Outre celles-ci, 2 Communes ont été le lieu d'une manifestation en lien avec le Festival (exposition d'affiches et atelier pédagogique) : Champagne au Mont d'Or et Chassieu.

Quasiment toutes ces séances ont été présentées par un invité (ex : messieurs Costa-Gavras et Jacques Perrin à Bron ; monsieur Luiz Puenzo à Villeurbanne ; madame Françoise Fabian à Vénissieux ; etc.).

Au-delà des projections dans les salles, 2 temps forts ont eu lieu à la maison d'arrêt de Corbas (Le crime était presque parfait présenté par monsieur Arié Elmaleh) et à l'hôpital Femme-Mère-Enfant de Bron (Toy Story présenté par madame Karole Rocher et monsieur Thomas Ngijol).

Plusieurs Communes ont relayé de manière très forte le Festival avec une combinaison de propositions telles qu'une projection, une conférence, une exposition sur monsieur Martin Scorsese, un atelier pédagogique autour de la musique de films, etc.

Des rendez-vous pour les professionnels

La 3^e édition du marché du film s'est déroulé les 14, 15 et 16 octobre 2015 et a permis à des professionnels du cinéma (producteurs, distributeurs, exploitants, diffuseurs TV et VOD, éditeurs DVD-Blu-ray, ayants-droit, institutionnels, etc.) de débattre et échanger sur l'état et l'avenir de l'exploitation du cinéma classique, ses défis et ses perspectives dans un environnement en pleine mutation. Il s'est déroulé rue du 1er Film à Lyon, autour notamment de table-rondes animées par des professionnels ("Conservation, numérisation, restauration des films classiques : quels financements ?", "L'avenir du passé : comment retrouver les ayants-droit (œuvres orphelines, droits en déshérence, etc.) ? ", "La restauration sonore : regards croisés").

Ce sont, ainsi, 19 sociétés dont 5 étrangères qui ont présenté leurs services et leurs catalogues (contre 14 en 2014). Environ, 205 personnes ont été accréditées (165 en 2014).

Un rayonnement national et international

Le rayonnement du Festival aussi bien au plan national qu'international s'est maintenu, notamment, grâce à la présence de monsieur Martin Scorsese, prix Lumière 2015, avec un nombre de journalistes stable (470 en 2015 contre 465 en 2014).

c) - Programme d'actions pour l'édition 2016 et plan de financement prévisionnel

La 8^e édition du Festival se déroulera du 8 au 16 octobre 2016, avec un week-end supplémentaire permettant de répondre à l'affluence grandissante du public.

Les principes d'organisation qui ont prévalu en 2015 seront poursuivis en 2016, à savoir notamment :

- proposer un Festival célébrant le patrimoine cinématographique, singulier sur la scène française et internationale et à la fois populaire et festif,
- garder le public au cœur de la manifestation et mettre toute l'organisation au service de la rencontre des films et du public,
- inscrire le Festival dans le territoire en tissant des liens avec les salles des Communes et en coconstruisant des partenariats avec les Communes de la Métropole,
- enrichir l'offre au public en salle mais aussi en dehors (grandes séances, master class, séances en prison et à l'hôpital, etc.),
- développer le public professionnel notamment à travers le marché du film,
- maintenir le niveau d'excellence, fruit de la combinaison de l'ancrage local et du prestige national et international.

La programmation du Festival reprendra le même canevas qu'en 2015.

Budget prévisionnel 2016 :

Produits	Réalisé 2015 (€ HT)	Prévisionnel 2016 (€ HT)
Métropole de Lyon	1 178 000	1 107 320
Région Auvergne Rhône-Alpes	250 000	250 000
Préfecture	7 000	7 000
Centre national du cinéma et de l'image (CNC)	75 000	75 000
billetterie	503 225	560 000
mécénat et partenariat	1 145 472	1 200 000
autres (achats entreprises, produits dérivés et accréditations, brocante, livres, partenariats presse)	203 984	224 000
marché du film (recettes propres)	15 441	17 000
transfert de charges	23 942	20 000
partenariats presse et communication	68 032	70 000
apport de l'Institut Lumière pour équilibre (part prise des ressources propres)	48 670	208 680
Total	3 523 766	3 739 000
Charges	Réalisé 2015 HT	Prévisionnel 2016 HT
programmation artistique	836 365	901 400
communication	698 728	676 000
services des publics	315 873	320 000
partenariats	91 228	193 000
professionnel	229 678	248 500
marché du film classique	95 901	98 300
technique	188 668	193 000
services généraux	231 031	248 500
locaux	804 479	829 300
équipements	31 815	31 000
Total	3 523 766	3 739 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'Institut Lumière pour l'organisation de la 8° édition du Festival Lumière qui se déroulera du 8 au 16 octobre 2016 d'un montant de 1 107 320 €, soit une diminution de 6 % par rapport à 2015. La Métropole a, par ailleurs, attribué, par délibération n° 2016-1090 du 21 mars 2016, une subvention à l'Institut Lumière d'un montant de 184 300 € pour son fonctionnement.

La convention financière à passer avec l'association comprend une grille d'indicateurs de la manifestation au regard des objectifs généraux énoncés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 107 320 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de la 8° édition du Festival Lumière qui se déroulera du 8 au 16 octobre 2016,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 317 - opération n° 0P02O0939 pour un montant de 1 057 320 € et compte 6574 - fonction 317 - opération n° 0P33O3866A pour un montant de 50 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.